



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2023

BRY-SUR-MARNE

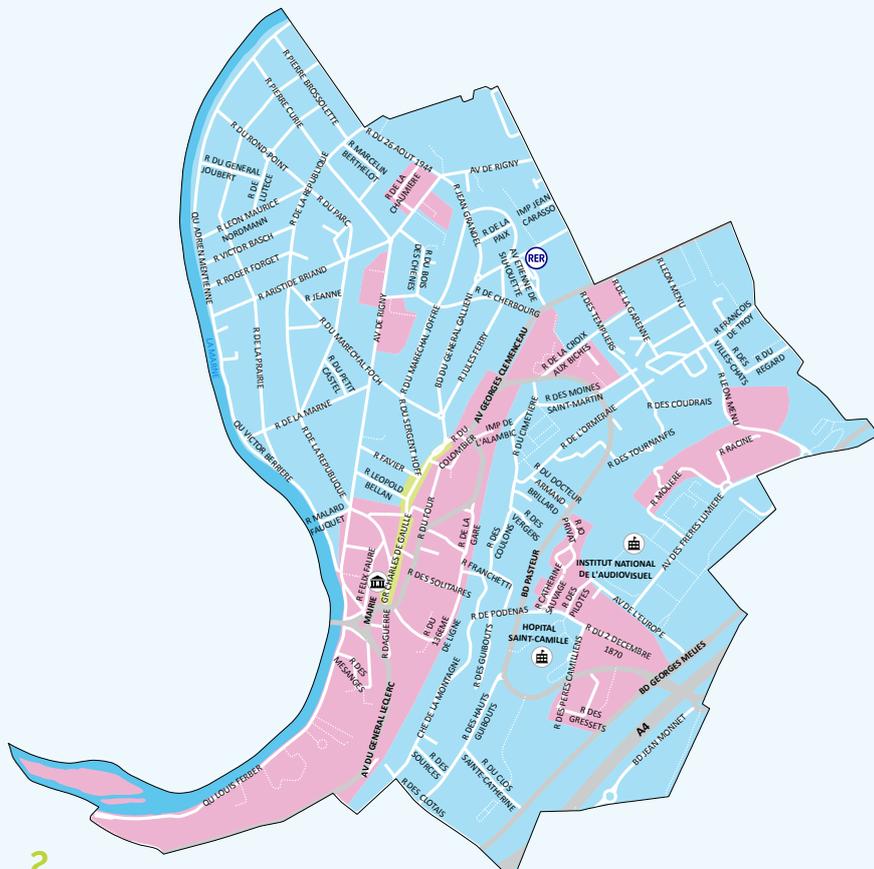
Tous mobilisés pour une ville durable !



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viet que Paris



Collecte des ordures ménagères



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Les bacs doivent être sortis **après 19h**, la veille de la collecte.

 Lundi matin
Jeudi matin
Samedi matin

 Mardi matin
Vendredi matin

 Lundi matin
Jeudi matin
Samedi matin
Dimanche matin



Collecte des emballages



BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à tous les emballages et à tous les papiers !

Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.

Jeudi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Collecte des végétaux



BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

La collecte des végétaux s'effectue en porte-à-porte du 8 mars au 20 décembre sauf en août.

En dehors de cette période et durant le mois d'août, nous procédons à une collecte de vos végétaux via ClicRDV sur : <https://user.clicrdv.com/service-collecte-dechets-vegetaux> ou par téléphone au 01 48 71 59 13.

Les bacs et les sacs doivent être sortis **avant 12h, le jour de la collecte.**

Les sacs sont distribués au Centre Technique municipal (1-3 rue du clos Sainte-Catherine)



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac marron ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Bornes d'apport volontaire verre



BORNE VERTE : VERRE

Vos déchets en verre sont à déposer dans une des bornes d'apport volontaire verre de votre ville :

- Quai Adrien Mentienne
- Rue du 26 Août 1944
- Parking de la Gare RER
- Rue des Chapeaux de Paille
- Impasse des Cerisiers
- Parking du Funéraireum
- Rond point de la Fontaine
- Rue du 2 Décembre 1870
- Boulevard Georges Melies
- Avenue du Général Leclerc
- Quai Louis Ferber
- Parking de la Mairie
- Parking Saint-Thomas



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans la borne verte ?

Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Comment bien trier vos déchets ?

BORNE VERTE : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Un doute ?
Scannez-moi !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques



Pas de vêtements

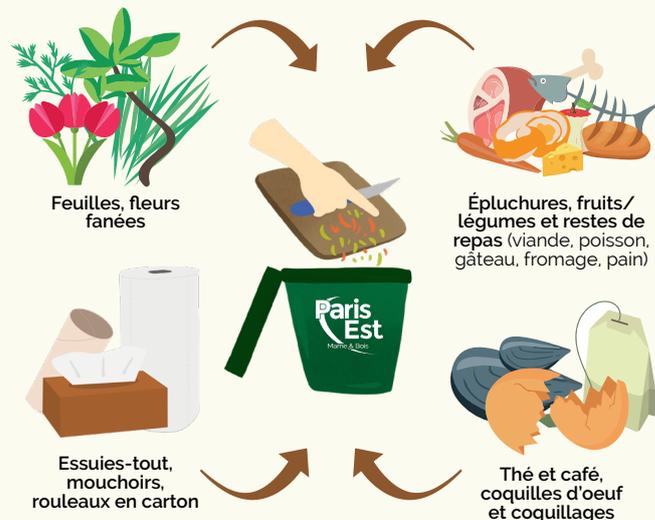
BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

Nous vous remercions de bien vouloir attacher vos déchets végétaux en **fagot de 1m50 maximum** et de déposer des **branches de 2 cm de diamètre au plus**.



POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez déposer vos **déchets alimentaires** au **Marché du Centre (le mercredi et dimanche)** grâce à un **bioseau**. Ce dernier est disponible auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr.



COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement** ainsi qu'un guide d'instruction. Pour en savoir plus, **scannez le QR code** ou rendez-vous sur <https://www.parisestmarnebois.fr/fr/compostage>

BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



Ce qu'il reste après avoir fait le tri

Défi Familles zéro déchet

Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.



Le guide rassemble les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet » organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire. Ce guide de 52 pages a été

pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Contact : zerodechet@pemb.fr

! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Collecte des encombrants grands ensembles

La collecte des encombrants des grands ensembles s'effectue le **vendredi des semaines impaires pour les zones bleues** et le **vendredi des semaines paires pour les zones vertes**. Ces collectes sont exclusivement réservées pour les habitants des résidences ! Des contrôles seront régulièrement effectués.

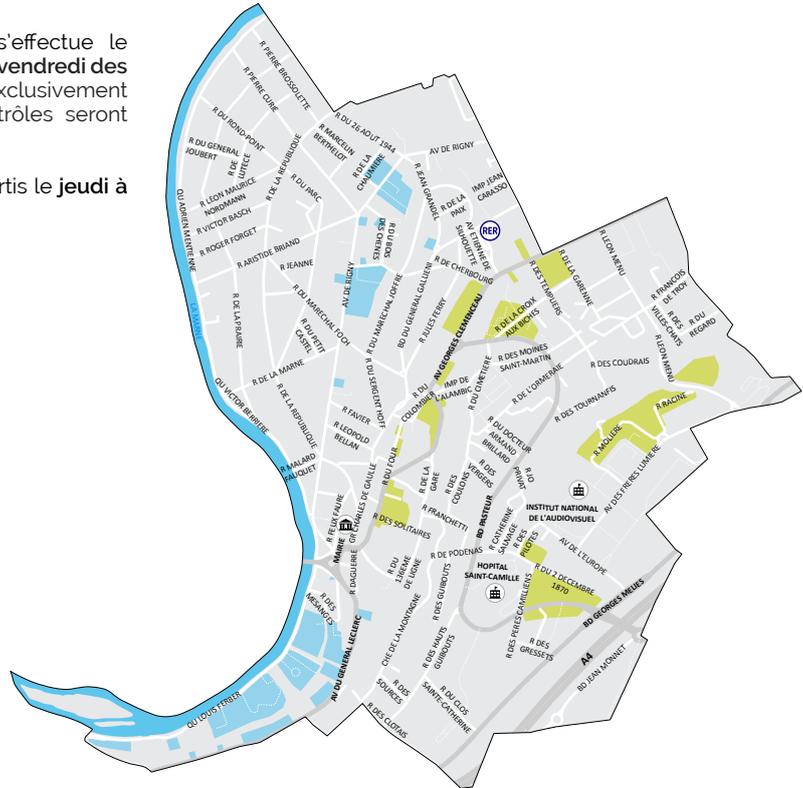
Ils sont ramassés le matin entre 5h et 13h et doivent être sortis le **jeudi à partir de 19h**.

VENDREDIS IMPAIRS

- Rue Basse D'aval
- Rue du Bois des Chênes
- Rue de la Chaumière
- Avenue du Général Leclerc
- Quai Louis Ferber
- Rue des Mésanges
- Avenue de Rigny
- Rue Jean Grandel

VENDREDIS PAIRS

- Rue du Colombier
- Rue de da Croix aux Biches
- Rue du 2 Décembre 1870
- Rue de La Garenne
- Avenue Georges Clémenceau
- Rue Molière
- Boulevard Pasteur
- Résidence Bry Beau Site
- Rue Racine
- Rue du Four
- Rue du 4^{ème} Zouave
- Rue Henri Cahn
- Rue de la Gare
- Résidence Abélia



Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à :

1. Les réparer

Il existe toute sorte de moyens pour réparer vos meubles, vos vêtements, vos équipements électriques. Si des pièces sont trop abîmées n'hésitez pas à les remplacer.

2. Les réemployer

Donnez une seconde vie à vos objets et laissez place à votre imagination pour les transformer ou les échanger.

L'enlèvement de vos encombrants se fait via **ClicRDV** sur <https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre interlocuteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **1 m³, 50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobilier usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles**.

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)
- déchets équipements électriques et électroniques (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...). Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !



Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

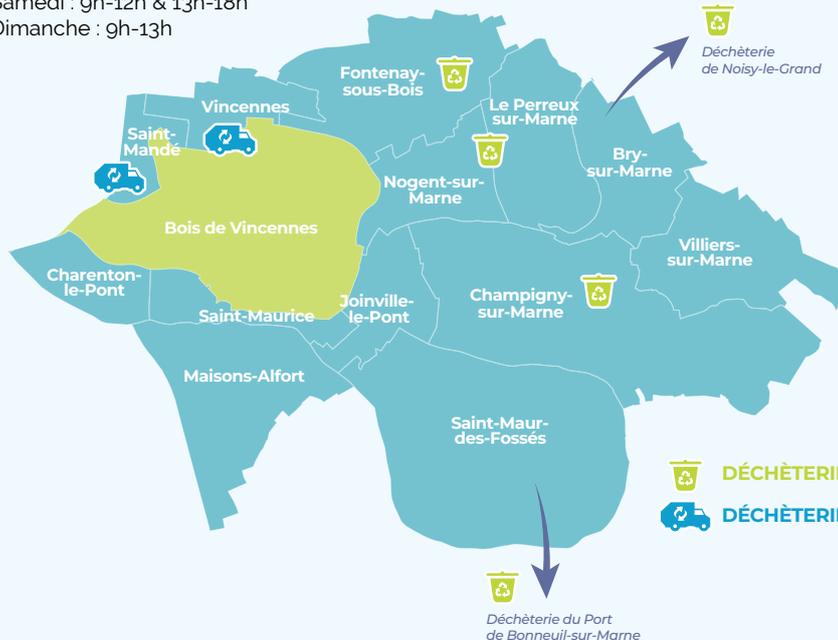
- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-18h

PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

NOISY-LE-GRAND

- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h & 14h-17h
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
Samedi : 9h-12h & 13h-18h
Dimanche : 9h-13h



i

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

www.parisestmarnebois.fr

**Pour tout renseignement, contactez la direction
de l'Environnement et de la Transition Ecologique
au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr**